



- Date de convocation : 16 mars 2026
- Date d'affichage : 16 mars 2026
- Membres en exercice : 23
- **Présents : 21**
- **Votants : 23**
- **Pouvoir : 2**

L'An deux mille vingt-six, le vingt mars à 20h00,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le seize mars 2026 s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Eric THERRY.

Présents : M. Éric THERRY, Mme Sylvie PESLERBE, M. Philippe MARCOT, Mme Sandrine BONNETAIN, M. Jacques LETELLIER, M. Serge LOPEZ, M. Alain BROCHARD, M. Paulo SOBRAL, M. Olivier GAL, M. Jonathan ALLONGE, Mme Geneviève PIRES DA SILVA, M. Xavier CRISTOBAL, Mme Catherine FRITZ, Mme Françoise CAMPAGNE, Mme Pamela RINGENBACH, Mme Audrey BONNIN COUVE, Mme Charlotte DEVILLERS, M. Michel BRAULT, Mme Annick DESBOURGET, M. Thierry BOLLER et Mme Sandrine LENTZ.

Pouvoirs : M. Franck LAGNIAUX donne pouvoir à M. Éric THERRY et Mme Annyline SAINS SANS donne pouvoir à Mme Sandrine BONNETAIN.

Secrétaire de séance : Mme Sandrine BONNETAIN

DÉLIBÉRATION N°15/5.1.2 – DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment les articles L. 2122-1, L. 2122-2 et L. 2122-7-2 ;

Vu l'effectif légal du conseil municipal de la commune, composé de 23 membres ;

Considérant que le calcul du nombre maximum d'adjoints autorisé, arrondi à l'entier inférieur, s'élève à 6 (soit 30 % de [effectif légal du conseil municipal]) ;

Considérant la nécessité de fixer le nombre d'adjoints pour permettre l'élection de l'exécutif municipal ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de fixer à 4 le nombre d'adjoints au Maire pour la durée du mandat municipal.

Le Maire,

La secrétaire,

